

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2022
PV de RÉUNION

La séance débute à 19h00, en salle des mariages, à la mairie de Magnét, lieu habituel de convocation.

Après appel nominal de leurs noms, Véronique TRIBOULET, Maire de la commune et présidente de la séance constate le quorum et entérine :

Les présents :

M. Jean-Michel Audren, Mme Stéphanie Boutroux, M. Philippe Delpierre, M. Fabrice Pothier, Mme Corinne Geneste, Mme Angélique Dufour, M. Ludovic Baptiste, M. Marc Montupet, M. Sébastien Randier, Mme Véronique Triboulet.

M. Jean-Louis Mercier arrivé à 19h08

Les excusés, ayant donné pouvoir :

Mme Virginie BERNARDIN et M. Xavier PARIS à Mme Véronique TRIBOULET
M. Jean-Yves SIROT à M. Jean-Michel AUDREN

Le secrétaire de séance : M. Ludovic BAPTISTE

Et annonce que le quorum est atteint.

Ouverture de la séance par Mme le Maire qui indique qu'avant de passer à l'ordre du jour, elle reporte le point 3 « Modification du tableau des effectifs : contrat chargé de mission » à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de conseil.

Les autres points de l'ordre du jour seront débattus comme indiqué sur la convocation envoyée par mail aux conseillers municipaux le 1^{er} juillet 2022.

1 – Approbation du pv du 20 mai 2022

Mis au vote par Mme le Maire, il est approuvé à l'unanimité.

Pour autant, il conviendra de modifier la 2^{ème} DM au niveau du comptage de voix :

pour : 14

contre : 0

abstention : 0

2 – Convention d'adhésion au service facultatif « Secrétaire de mairie Itinérant » du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier

Mme le Maire indique que la personne en charge de l'accueil et du secrétariat est en congés maladie du 28 juin au 22 juillet. Pour pallier à cette absence, elle a pris l'attache du Centre de Gestion afin de trouver une secrétaire remplaçante.

PV de la réunion du Conseil Municipal du 8 juillet 2022

Le CDG propose d'adhérer au service facultatif secrétaire de mairie itinérant dont les modalités sont expliquées dans la convention correspondante. Cette personne sera présente en mairie les 29 et 30 juin, 6 et 7 juillet, 13 juillet, 20 et 21 juillet. Malheureusement pour information, elle n'a pu assurer sa mission la semaine 27 (COVID).

Mise au vote par Mme le Maire, la délibération est adoptée à l'unanimité.

3 - Modification du tableau des effectifs : contrat chargé de mission : report

4 - Personnel des écoles : convention avec l'AEJ pour deux personnels

Mme le Maire explique que cette convention a pour but de définir les conditions pratiques et financières inhérentes aux prestations de services que peut proposer l'Association Enfance Jeunesse de St Rémy-en-Rollat qui offre une activité de gestion et de coordination d'Accueil Collectif de Mineurs (ACM).

Cette activité aura pour but principal l'animation sportive et socioculturelle au sein de l'accueil périscolaire et de la pause méridienne de la commune (garderie).

Le contrat prend effet au 1er septembre 2022, pour une durée ferme de 36 semaines (en période scolaire) pour 2 animateurs.

Le paiement de la prestation interviendra mensuellement à hauteur de 16€ / heure d'animation réalisée dans la limite de 36 heures par semaine réparties comme suit :

Animateur 1 (22 heures) :

Les lundis, mardis, jeudis, vendredis hors vacances scolaires : 7h-8h30 ; 11h30-13h30 ; 16h30-18h30.

Animateur 2 (14 heures) :

Les lundis, mardis, jeudis, vendredis hors vacances scolaires : 7h-8h30 ; 16h30-18h30.

Chaque animateur aura 30 min par semaine de préparation soit environ 18 heures sur l'année scolaire.

La participation financière s'élève pour la commune de MAGNET à 21 312,00 € pour l'année scolaire.

Mise au vote par Mme le Maire, la délibération est adoptée à l'unanimité.

5 - Questions diverses

Pas de questions diverses

Fin de la réunion à 21h30.

Le Maire



Véronique TRIBOULET

Le secrétaire de séance

Ludovic BAPTISTE

